

TOTAL COTE D'IVOIRE

RAPPORT ANNUEL 1999



TOTAL COTE D'IVOIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

31 MAI 2000



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
COMMISSAIRES AUX COMPTES	1
DIRECTION	1
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	2
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	7
RESOLUTIONS	9
COMPTE DE RESULTAT	11
BILAN	12
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS	13
ANNEXE	14



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Philippe RAPHAËL	Président
M. Joseph AKA ANGHUI	Administrateur
M. Firmin AHOUNE	Administrateur
M. Aimé BAROU	Administrateur
M. Christophe GIRARDOT	Administrateur
M. Dennis POOLE	Administrateur
M. Francis JAN	Administrateur
TOTAL OUTRE MER	Administrateur

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires	ERNST & YOUNG N'DABIAN KROAH-BILE
Suppléants	Christian MARMIGNON Caroline ORIO

DIRECTION

M. Philippe RAPHAËL	Président
M. Christophe GIRARDOT	Directeur Général

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, afin de soumettre à votre approbation les comptes du vingt-quatrième exercice social de votre société, clos le 31 décembre 1999.

Vous aurez également à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat de l'exercice 1999 et sur la composition de votre Conseil d'administration.

Le présent rapport abordera les points suivants :

- Chiffre d'affaires et activité commerciale
- Investissements
- Résultats et affectation du bénéfice
- Conventions réglementées
- Ratification de la cooptation de trois administrateurs
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Quitus à trois administrateurs démissionnaires
- Nomination de deux commissaires aux comptes suppléants

CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires de TOTAL COTE D'IVOIRE s'est établi à 62,9 milliards de FCFA en 1999, en hausse de 5,7% par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par l'environnement de notre industrie, dont les principaux paramètres internationaux -cours du baril de pétrole, taux de change du dollar- se sont inscrits à la hausse, entraînant l'augmentation du prix des produits ex-SIR et par suite, celle des prix de vente au public. La hausse du chiffre d'affaires aurait été mécaniquement plus forte sans les périodes de blocage des prix imposées pendant une large partie de l'année 1999 par les autorités dans un contexte économique, politique et social difficile. L'augmentation du chiffre d'affaires tient en second lieu à une structure des ventes qui lui est plus favorable.

Au plan de l'activité, l'année 1999 a globalement été marquée par une nette progression des ventes réseau (+ 4,8%) et gaz (+ 12,6%), tandis que les ventes hors réseau (-1,7%), aviation (- 29,6%) et soutes internationales (- 24,1%) ont diminué. Tous produits confondus, les ventes sont restées stables par rapport à 1998 à près de 227 000 tonnes.

	Ventes			Parts de marché	
	1998	1999	var. %	1998	1999
Réseau	147 516	154 631	4,8%	24,0%	23,9%
Hors réseau	37 395	36 772	-1,7%	14,5%	16,6%
Gaz	12 057	13 576	12,6%	26,6%	24,8%
Aviation	22 785	16 042	-29,6%	22,1%	14,8%
Pêche	-	-	-	0%	0%
Ventes intérieures	219 753	221 021	0,6%	21,2%	21,0%
Soutes internationales	7 238	5 496	-24,1%	3,1%	2,4%
Ventes totales	226 991	226 517	-0,2%	17,9%	17,8%

INVESTISSEMENTS

Les investissements réalisés au cours l'exercice 1999 se sont élevés à 2,7 milliards de FCFA contre 1,7 milliard pour l'exercice précédent.

Sur le réseau, l'année 1999 a été marquée par la construction de la station de Riviera-Bonoumin, l'acquisition de plusieurs terrains, le renouvellement du matériel et l'aménagement de plusieurs sites. Hors réseau, les installations chez les consommateurs ont été poursuivies, de même que l'extension du parc de bouteilles de gaz.

Au plan logistique, aux investissements courants -petits aménagements dans les dépôts aviation et lubrifiants-, s'est ajoutée l'acquisition de conteneurs à bitume, utilisables dans plusieurs pays de la Sous-région. Partiellement nécessités par la contrainte du passage à l'an 2000, les investissements informatiques de l'exercice se sont traduits par une nette modernisation du matériel.

Au plan financier enfin, l'essentiel des investissements correspond à la participation de TOTAL COTE D'IVOIRE au capital de SOCOPRIM, la société concessionnaire du pont Riviera-Marcory.

En CFA

Investissements corporels	1 889 129 065
Commerciaux réseau	958 625 350
Commerciaux hors réseau	345 427 744
Logistique	344 594 509
Informatique	72 508 584
Autres	167 972 878
Investissements financiers	793 175 785
Titres de participation	694 000 000
Loyers, dépôts, cautionnements	99 175 785
Total investissements bruts	2 682 304 850

RESULTATS ET AFFECTATION DU BENEFICE DE L'EXERCICE 1999

Le résultat net de TOTAL COTE D'IVOIRE s'est élevé en 1999 à 3.952.150.485 FCFA, en hausse de 10,8% par rapport à l'exercice précédent. Il prend en compte des dotations aux amortissements des immobilisations pour 1.263.017.282 FCFA et une charge d'impôt sur les bénéfices de 2.307.186.521 FCFA.

Nous vous proposons la répartition suivante du bénéfice de l'exercice :

Dividendes	1 378 951 200 FCFA
Réserve légale	191 521 000 FCFA
Réserves libres	2 381 678 285 FCFA
TOTAL	3 952 150 485 FCFA

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 3 600 FCFA, soit, après retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, un dividende net par action de 3 240 FCFA, dont la mise en paiement interviendra à expiration d'un délai de 15 jours suivant l'Assemblée générale.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Convention des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA.

Les membres du Conseil d'administration ont été tenus informés du maintien en vigueur au cours de ce vingt-quatrième exercice social des conventions précédemment conclues, à savoir :

- Accord de service avec la S.E.S.P. (Société d'Entreposage de SAN PEDRO)
- Contrat de prêt de TOTAL COTE D'IVOIRE à la S.E.S.P.
- Contrat d'assistance technique entre TOTAL OUTRE-MER et TOTAL COTE D'IVOIRE
- Convention de mise à disposition de personnel de TOTAL COTE D'IVOIRE à TRANSCOGAZ
- Contrat de prestations de services entre TOTAL COTE D'IVOIRE et Monsieur Aimé BAROU

Le Conseil, tout en considérant ces diverses conventions comme des opérations courantes entrant dans le cadre des activités de la société, et à ce titre, comme ne devant pas relever des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA, les a approuvées en tant que de besoin.

Il les a fait porter à la connaissance des commissaires aux comptes, dont le rapport spécial sera soumis à votre approbation.

RATIFICATION DE LA COOPTATION DE TROIS ADMINISTRATEURS

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Dennis POOLE en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel BENEZIT, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1999.

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Philippe RAPHAEL en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques CHATEAU, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Il est proposé de ratifier la cooptation de Monsieur Francis JAN en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Humbert de Wendel, administrateur démissionnaire, à compter du 23 mars 2000 et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS

Il est proposé de renouveler les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Aimé BAROU et Dennis POOLE pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

QUITUS A TROIS ADMINISTRATEURS DEMISSIONNAIRES

A la lecture du présent rapport, il est proposé à l'Assemblée générale de donner quitus à trois administrateurs démissionnaires, Messieurs Jean-Jacques CHATEAU, Michel BENEZIT et Humbert de WENDEL.

NOMINATION DE DEUX COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Il vous est proposé la nomination de Monsieur Christian MARMIGNON comme commissaire aux comptes suppléant de ERNST & YOUNG, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Il vous est proposé la nomination de Madame Caroline ORIO, comme commissaire aux comptes suppléant de N'DABIAN KROAH-BILE, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

TOTAL COTE D'IVOIRE, S.A.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la Société Total Côte d'Ivoire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables appliqués en Côte d'Ivoire et décrits en annexe.

II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG-CCCA

N'Dabian Kroah Bilé

Christian Marmignon
Associé

Le 24 mars 2000

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1999

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Cependant, en application de l'article 440 alinéa 7 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

• **Contrat de prêt avec la Société d'Entreposage de San Pedro (SESP)**

Administrateur commun : Monsieur Christophe GIRARDOT

Objet du contrat : Ce prêt de FCFA 12 millions a été consenti à l'origine par Total Afrique à la SESP et a été repris par Total Côte d'Ivoire le 16 février 1979. Le montant du prêt a été porté à FCFA 18 millions par incorporation des

• **Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-Mer**

Administrateur commun : Monsieur Jean-Jacques CHATEAU

Objet du contrat : Prestations d'assistance technique générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire.

Modalités et rémunérations : La rémunération annuelle des prestations d'assistance technique prévu à l'article 3 du contrat est fixée à FRF 3.500.000 hors taxes qui se ventillent comme suit :

- Assistance générale	:	FRF	2.465.000
- Assistance GPL	:	FRF	630.000
- Usage de la marque	:	FRF	405.000

Au titre de l'exercice 1999, le montant comptabilisé en charges par votre société est de FCFA 350 millions.

• **Contrat de prestations de services avec Monsieur Aimé BAROU**

Administrateur commun : Monsieur Aimé BAROU

Objet du contrat : Prestations de services de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé BAROU pour le compte de Total Côte d'Ivoire. Le contrat de prestations de services conclu à l'origine pour une durée de 3 ans et deux mois à compter du 1^{er} novembre 1995, a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2004.

Modalités et rémunérations : Total Côte d'Ivoire rémunère les prestations de consultant indépendant fournies par Monsieur Aimé Barou en lui versant des honoraires.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base.

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG-CCCA

N'DABIAN KROAH Bilé

Christian Marmignon
Associé

Le 24 mars 2000

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve ces documents dans toutes leurs parties ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice social 1999, tels que présentés et arrêtés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, approuvant la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit, conformément aux dispositions statutaires, le bénéfice de l'exercice 1999 qui s'élève à 3.952.150.485 FCFA :

Dividendes	1 378 951 200 FCFA
Réserve légale	191 521 000 FCFA
Réserves libres	2 381 678 285 FCFA
TOTAL	3 952 150 485 FCFA

Le dividende brut par action ressort en conséquence à 3 600 FCFA, soit un dividende net par action de 3 240 FCFA, dont la mise en paiement interviendra à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'Assemblée générale.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial par les commissaires aux comptes (articles 438 à 448 de l'Acte uniforme), prend acte de ce rapport et l'approuve.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Dennis POOLE en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Michel BENEZIT, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de la présente Assemblée générale.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Philippe RAPHAEL en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Jacques CHATEAU, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, ratifie la cooptation de Monsieur Francis JAN en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Humbert de WENDEL, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, renouvelle les mandats d'administrateurs, venus à échéance, de Messieurs Aimé BAROU et Dennis POOLE, pour une nouvelle période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, donne quitus aux administrateurs démissionnaires, Messieurs Jean-Jacques CHATEAU, Michel BENEZIT et Humbert de WENDEL.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme Monsieur Christian MARMIGNON commissaire aux comptes suppléant de ERNST & YOUNG, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et Madame Caroline ORIO, commissaire aux comptes suppléant de N'DABIAN KROAH-BILE, pour la durée restant à courir du mandat du commissaire aux comptes titulaire, soit à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès verbal constatant ces délibérations, d'accomplir toutes formalités légales ou autres.

COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	1999	1998
Chiffre d'affaires	62.895	59.495
Autres produits	82	171
CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS	62.977	59.666
Achats de marchandises et variation de stocks	(30.829)	(30.155)
Autres achats	(181)	(182)
Transports	(3.995)	(3.802)
Services extérieurs	(4.119)	(3.931)
Impôts et taxes	(15.510)	(15.805)
Autres charges	(1.238)	(388)
total achats et frais divers	(55.872)	(54.263)
VALEUR AJOUTEE	7.105	5.403
Charges de personnel	(2.551)	(2.403)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4.554	3.000
Transfert de charges	3.182	2.978
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(1.402)	(1.136)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6.334	4.842
Produits financiers	514	557
Charges financières	(44)	(171)
RÉSULTAT FINANCIER	469	386
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	6.803	5.228
Produits hors activités ordinaires	69	145
Charges hors activités ordinaires	(613)	(133)

BILAN

(en millions de FCFA)

	1999	1998
ACTIF		
Charges immobilisées (2.1)	-	-
Immobilisations incorporelles (2.2)	336	336
Immobilisations corporelles (2.3)	10.789	10.244
Immobilisations financières (2.4)	2.757	2.017
Actif immobilisé	13.882	12.597
Stocks (2.5)	4.901	4.698
Créances et emplois assimilés (2.6)	12.828	10.412
Actif circulant	17.729	15.110
Trésorerie – actif (2.7)	5.294	3.031
Total Actif	36.905 =====	30.738 =====
PASSIF		
Capital, primes et réserves (2.8)	11.762	9.536
Résultat net de l'exercice	3.952	3.567
Autres capitaux propres (2.9)	2.487	2.487
Capitaux propres	18.201	15.590
Dettes financières diverses (2.10)	922	786
Provisions financières pour risques et charges (2.10)	940	319
Dettes financières et ressources assimilées	1.862	1.105
Clients, avances reçues	3.259	3.380
Fournisseurs d'exploitation (2.11)	10.688	7.409
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	2.895	2.208
Passif circulant	16.842	12.997
Trésorerie – passif (2.7)	-	1.046
Total Passif	36.905 =====	30.738 =====

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET EMPLOIS

(en millions de FCFA)

	1999	1998
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement globale	5.902	4.691
Cessions d'immobilisations corporelles	19	94
Cessions d'immobilisations financières	50	52
Autres dettes financières	135	113
Variation du besoin de financement	1.226	-
Total ressources	7.332	4.950
Insuffisance de ressources de financement	-	-
	7.332 =====	4.950 =====
EMPLOIS		
Dividendes	1.341	1.226
Acquisitions d'immobilisations corporelles	1.889	1.632
Acquisitions d'immobilisations financières	793	76
Variation du besoin de financement	-	10
Total emplois	4.023	2.944
Excédent de ressources de financement	3.309	2.006
	7.332 =====	4.950 =====

I. PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Base d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation ivoirienne et aux pratiques comptables généralement admises en Côte d'Ivoire.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finances pour la gestion 1995.

1.2 Charges immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le SYSCOA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissements. Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

1.3 Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI et TRANSCOGAZ qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

- Constructions	20 ans
- Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
- Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
- Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
- Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
- Matériel informatique	5 et 3 ans
- Véhicules	3 ans

1.4 Titres de participation

Les titres d'État (ex-FNI et RCI) sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Conformément aux principes comptables utilisés en Côte d'Ivoire, il n'est pas constitué de provision pour ramener les titres d'État à leur valeur de marché qui est, en général, inférieure à leur valeur nominale.

1.5 Stocks

Les stocks sont évalués au coût historique d'acquisition. Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque la valeur d'inventaire des stocks de clôture est inférieure au coût historique d'acquisition.

1.6 Créances

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'État ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

1.7 Provisions réglementées

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL Côte d'Ivoire d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

En revanche, la société ESSO Côte d'Ivoire, absorbée par TOTAL Côte d'Ivoire avec effet rétroactif au 1er octobre 1991, ne constituait pas de provisions au titre de la constitution du stock de sécurité.

1.8 Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le SYSCOA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente. Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé. Ces impôts différés sont présentés au paragraphe 2.12.

1.9 Indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est évaluée sur la base des salaires actuels des agents et de leur ancienneté, conformément aux dispositions suivantes de la convention collective:

Ancienneté	Droits
- 0 à 5 ans	30 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
- 5 à 10 ans	35 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté
- Plus de 10 ans	40 % du salaire mensuel moyen par année d'ancienneté

II. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTATS

2.1 Charges immobilisées

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	Augmentations	Diminutions	31/12/99
Frais divers d'établissement	231	-	-	231
Valeurs brutes	<u>231</u>	-	-	<u>231</u>
Amortissements	(231)	-	-	(231)
Valeurs nettes	<u>-</u>			<u>-</u>
	=====			=====

2.2 Immobilisations incorporelles

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	Augmentations	Diminutions	31/12/99
Fonds de commerce	336	-	-	336
Total	<u>336</u>	-	-	<u>336</u>
	=====			=====

2.3 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/99
Terrains	555	160	-	715
Bâtiments	5.242	155	(155)	5.242
Installations et agencements	2.674	684	(18)	3.340
Matériel	9.010	1.723	(1.103)	9.630
Matériel de transport	475	297	(43)	729
Valeurs brutes	<u>17.956</u>	<u>3.019</u>	<u>(1.319)</u>	<u>19.657</u>
Amortissements	(7.712)	(1.263)	175	(8.800)
Provisions	-	(68)	-	(68)
Valeurs nettes	<u>10.244</u>			<u>10.789</u>
	=====			=====

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Prêts et créances à plus d'un an (2.4.1)	-	-
Titres de participation minoritaires (2.4.2)	1.584	2.275
Titres d'État (2.4.3)	236	236
Dépôts et cautionnements (2.4.4)	197	246
Total	2.017	2.757
	=====	=====

2.4.1 Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Prêt à SESP	18	18
Total brut	18	18
Provisions pour dépréciation	(18)	(18)
Total net	-	-
	==	==

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société. Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.

2.4.2 Titres de participation minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/99	Nbre de titres au 31/12/99	Valeur bilan 31/12/98	Valeur bilan 31/12/99
SIEPP	50,00%	13.799	138	138
SIFAL	15,00%	2.100	39	39
SESP	28,45%	458	8	8
SIR	10,25%	266.599	1.482	1.482
GESTOCI	25,00%	6.000	60	60
TRANSCOGAZ	33,34%	315	3	3
SOCOPRIM SA	5,00%	6.940	-	694
Total valeur brute			1.730	2.424
Provisions pour dépréciation			(146)	(149)
Total valeur nette			1.584	2.275
			=====	=====

2.4.3 Titres d'Etat

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	Acquisitions	Cessions	31/12/99
Titres RCI et FNI	236	-	-	236
Total	236	-	-	236
	===	===	===	===

2.4.4 Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	Augmentations	Diminutions	31/12/99
Loyers/réseau	174	85	(50)	209
Autres dépôts et cautions	49	14	-	63
Valeurs brutes	223	99	(50)	272
	---	---	---	---
Provisions pour dépréciation	(26)			(26)
Valeurs nettes	197			246
	===			===

2.5 Stocks

Les stocks de clôture se ventilent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Stock de produits	1.956	2.156
Stock de sécurité	2.551	2.551
Matières consommables et fournitures diverses	195	194
Valeurs brutes	4.702	4.901
	---	---
Provisions pour dépréciation	(4)	-
Valeurs nettes	4.698	4.901
	=====	=====

2.6 Créances et emplois assimilés

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Fournisseurs, avances versées	97	32
Créances clients (2.6.1)	7.628	10.935
Autres créances (2.6.2)	3.502	3.865
Valeurs brutes	11.227	14.832
	---	---
Provisions pour dépréciation	(815)	(2.004)
Valeurs nettes	10.412	12.828
	=====	=====

2.6.1 Créances clients

Les crédits accordés aux clients ont évolué de la manière suivante, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Créances clients et comptes rattachés	7.628	10.935
Provisions pour dépréciation	(566)	(1.296)
Valeur nette	7.062 =====	9.639 =====

2.6.2 Autres créances

Cette rubrique s'analyse comme suit en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Personnel	407	376
État	919	1.278
Comptes courants groupe débiteurs	324	566
Débiteurs divers	1.640	1.498
Produits à recevoir	92	-
Charges constatées d'avance	120	147
Valeur brute	3.502	3.865
Provisions pour dépréciation	(249)	(707)
Valeur nette	3.253 =====	3.158 =====

Les débiteurs divers comprennent principalement, à la clôture de l'exercice, les créances liées à des opérations avec les confrères et les transporteurs, ainsi que les récupérations de frais du pool aviation.

2.7 Comptes de trésorerie

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Actif		
Titres de placement	977	640
Valeurs à encaisser	2	-
Banques	1.863	3.562
Chèques postaux	116	1.083
Caisse	6	9
Transferts en cours	67	-
Total trésorerie - actif	3.031 =====	5.294 =====

31/12/98

31/12/99

Passif

Découverts bancaires
Crédits spots

1.046

Total trésorerie - passif**1.046**

=====

=====

2.8 Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/98	Augmentations	Diminutions	31/12/99
Capital social	1.915	-	-	1.915
Prime d'émission	1.106	-	-	1.106
Écarts de réévaluation	1.633	-	-	1.633
Réserves indisponibles	1.692	-	-	1.691
Réserves libres	3.190	2.227	-	5.417
Report à nouveau	-	-	-	-
Total	9.536	2.227	-	11.762
	=====	=====	=====	=====

Les mouvements intervenus sur les comptes de capitaux propres sont conformes aux décisions de l'Assemblée générale du 10 juin 1999 qui a approuvé l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

2.9 Autres capitaux propres

Cette rubrique correspondant aux provisions réglementées comprend, en millions de FCFA :

	31/12/98	Dotations	Reprises	31/12/99
Stocks de sécurité	2.487	-	-	2.487
Total	2.487	-	-	2.487
	=====	====	====	=====

2.10 Dettes financières et ressources assimilées

- Les dettes financières diverses correspondent en totalité au fonds de consignation des bouteilles de gaz qui est alimenté par les sommes versées par la clientèle.
- Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice en millions de FCFA :

	31/12/98	Dotations	Reprises	31/12/99
Provisions pour indemnités départ retraite	186	12	-	198
Retraite complémentaire cadres	83	15	-	98
Provisions pour risques	50	644	(50)	644
Total	319	671	(50)	940
	====	====	====	====

Les indemnités de services rendus prévues dans la convention collective en vigueur en Côte d'Ivoire ont été comptabilisées à hauteur de FCFA 198 millions pour le personnel local présent dans l'entreprise à la clôture de l'exercice.

2.11 Fournisseurs

Les valeurs comparées de cette rubrique sont les suivantes, en millions de FCFA :

	31/12/98	31/12/99
Fournisseurs et dettes en comptes	4.183	5.921
Effets à payer	1.978	1.946
Fournisseurs factures non parvenues	1.212	2.810
Autres fournisseurs	36	11
Total	7.409 =====	10.688 =====

2.12 Situation fiscale latente

Elle concerne, en millions de FCFA, les impôts suivants :

	1999			1998
	Assiette	Taux	Impôt latent	Impôt latent
Impôts à payer				
Provisions stocks de sécurité	2.487	35 %	870	870
Total			870 ===	870 ===
Impôts payés d'avance				
Provisions IRD et RCC	296	35 %	104	94
Provisions congés payés	45	35 %	16	14
Provisions pour risques	550	35 %	193	-
Total			313 ===	108 ===

III. ACTIONNARIAT

La répartition du capital est restée inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 1999 :

NOTES PERSONNELLES

TOTAL COTE D'IVOIRE

Direction administrative et financière

Immeuble Nour Al Hayat

01 BP 336 Abidjan 01

